

3

CONSEIL GENERAL  
DU  
DEPARTEMENT DE L'AIN

MONUMENT DEPARTEMENTAL aux DÉPORTÉS de l'AIN

Historique

Après notre arrestation le 14 DECEMBRE 1943, un Comité des Déportés a été créé à Nantua par Monsieur Camille ROZIER, Madame Francisque LAMY et plusieurs épouses de nos camarades déportés.

A mon retour de déportation, Monsieur ROZIER a demandé aux Déportés rapatriés de diriger le Comité des Déportés de Nantua.  
Président : Simon PERNOD, secrétaire : René ROY, trésorier Gaston GROBON.  
Nous avions une lourde tâche avec de nombreux camarades rentrés des camps en mauvais état de santé. La situation des veuves qui n'avaient à l'époque que les secours sporadiques du C.O.B.O.R et puis les quatre vingt quinze orphelins de Déportés.

C'est fin 1946 que notre Comité a pris l'initiative d'étudier la réalisation d'un monument à la mémoire des Déportés du canton de Nantua. Nous en avions parlé à la F.N.D.I.R.P. présidée à l'époque par André FARICHON et à Madame ORSINI, Directrice de l'Office Départemental des Anciens Combattants de l'AIN.

Après de nombreux échanges de points de vue, nous avons pris la décision de réaliser le Monument Départemental à la mémoire des Déportés du Département de l'AIN (595).

Au départ, un Comité a été créé sous la présidence de Monsieur André FARICHON ; j'en étais le vice-président, étant sur place à Nantua et en ayant la responsabilité. Notre souci à l'époque, rechercher un sculpteur, choisir l'emplacement du monument et trouver les fonds nécessaires.

Monsieur Camille ROZIER nous a mis en relation avec Louis LEYGUES, ancien Déporté lui-même, professeur à l'école des Beaux Arts à Paris, qui avait déjà réalisé des œuvres d'art de sculpture à Paris, en Italie : "Monument de la Piave à la mémoire des Anciens Combattants de 1914-1918".

Nous avions le concours de Monsieur André LACAZE, Ingénieur des Ponts et Chaussées à La Cluse (concours bénévole).

Le choix du lieu d'implantation en bordure du lac a été accepté et je puis dire qu'il ne pouvait être fait un meilleur choix.

La nature du terrain a nécessité la plantation de pieux en bois amenés par les Déportés de Nantua le dimanche. En effet, il était impossible d'établir un remblai sans ce rempart. Des études du sculpteur il est ressorti la nécessité d'un forage et l'installation de six pieux frottés avec armature métallique et béton à 8 mètres de profondeur. En effet, le soubassement, le gisant, les piliers et le cadre rectangulaire qui domine le gisant pesaient cinquante tonnes. Il a été décidé d'acquérir la pierre pour tailler le gisant à Comblanchien (Cote d'or). Les travaux de maçonnerie ont été réalisés par l'entreprise MOREL de Nantua.

Le Comité d'Erection s'est étoffé avec MONNERET de Thoissey, WERCK de Bourg, Maurice PELLAUDIN de Nantua.

Nous avons demandé le concours financier de la ville de Nantua qui nous a donné le terrain et s'est engagé à assurer l'entretien des abords du monument (Maire de l'époque : Monsieur Marius MUGNIER).

Le Conseil Général sous la présidence de Jean SAINT CYR nous a aidé par des subventions importantes. Il a fallu néanmoins organiser des bals, des soirées récréatives, faire appel dans la presse aux familles des Déportés, à tous ceux qui avaient pris conscience du drame de la déportation.

Les travaux se sont poursuivis sous la surveillance du sculpteur Louis LEYGUES et de l'ingénieur des Ponts et Chaussées André LACAZE.

Le Comité d'Erection du Monument Départemental aux Déportés de l'AIN a décidé en AOUT 1949 de déterminer la date de l'inauguration qui fut fixée un dimanche 6 NOVEMBRE 1949.

10 heures : cérémonie religieuse

14h30 : formation du cortège devant l'Hôtel de Ville de Nantua et défilé jusqu'au Monument

Monsieur ALIBERT, Sous-Préfet de Nantua demanda au Préfet de l'AIN, Monsieur LECENE d'inviter en notre nom le Ministre des Anciens Combattants, Monsieur JACQUINOT Louis pour présider cette cérémonie.

La F.N.D.I.R.P. désigna son Vice-Président le Professeur Jean ROUSSET, dermatologue à Lyon (Déporté N.N à Buchenwald).

Comment traduire les sentiments de cette foule immense venue communier intensément au souvenir de nos Chers Camarades victimes d'une barbarie immonde. Le silence, le recueillement étaient impressionnantes. Cette journée était pour les rescapés des camps de la mort un hommage aux victimes, un témoignage pour le présent et l'avenir.

Nous pouvions être fiers, nous avions réalisé le premier Monument à la Mémoire des Déportés sur le territoire français.

|   |   |              |
|---|---|--------------|
| Bilan de la réalisation : Etude du projet, voyages et frais | : | 620.000,00   |
| Contrat avec M. LEYGUES, sculpteur (prix global)            | : | 850.000,00   |
| Montant des travaux de remblai                              | : | 450.000,00   |
| Montant des travaux de pilotis                              | : | 200.000,00   |
| Montant des travaux de maçonnerie                           | : | 150.000,00   |
| Montant des travaux de gravure des noms                     | : | 300.000,00   |
| TOTAL   | : | 2.570.000,00 |

Le Conseil Général nous a apporté une aide efficace.

En 1954, il a fallu construire un mur de soutien autour du Monument. Le Département a participé à nouveau pour 250.000F.

En 1977, il a fallu rénover le sarcophage et repeindre les lettres d'inscription. Nouvelle aide du Département.

Voici retraçée la réalisation du Monument Départemental.  
Au décès d'André FARICHON, le Comité m'a nommé Président. Depuis, de nombreux décès parmi les membres se sont produits. Il faut donc reconstituer le Comité, faire une déclaration d'association à la Préfecture et solliciter du Département une aide financière.